

## “Si le redoublement était un médicament, il serait interdit”

■ Globalement, faire doubler un élève serait au mieux inefficace, au pire dangereux.

La question du redoublement scolaire est une question aussi délicate que cruciale pour l'enseignement en Belgique francophone. Délicate, car faire redoubler un élève est une décision radicale pour le jeune qui la vit. Cruciale, car la Communauté française, au sein des pays de l'OCDE, est la région dans laquelle on fait le plus doubler les élèves. À 15 ans, un élève sur deux a déjà doublé au moins une fois. Le redoublement, chez nous, est un “phénomène de masse”, et avoir “une idée claire des risques et bénéfiques associés à cette pratique pédagogique est donc un enjeu éducatif et politique majeur”, peut-on lire dans le dernier *Cahiers des Sciences de l'Éducation*.

Signé notamment par Benoît Galand, professeur à l'UCLouvain, et Dominique Lafontaine, professeure à l'Université de Liège, ce *Cahier* synthétise de nombreuses études internationales pour comprendre les effets du redoublement. En juin 2018 en effet, le chercheur de l'UCLouvain Hugues Draelants lançait un pavé dans la mare. À l'encontre de la plupart de ses confrères, il expliquait qu'aucune étude ne permettait de conclure aux méfaits du redoublement. Les *Cahiers des Sciences de l'Éducation* ont donc souhaité “compléter le point de vue développé” par Hugues Draelants.

### Pas de baisse de niveau

Tout en mentionnant les limites méthodologiques des nombreuses enquêtes qu'ils prennent en compte, les auteurs tirent plusieurs constats.

Le premier est que la pratique du redoublement est loin d'être universelle. Rares sont les systèmes éducatifs où les taux de retard excèdent 20%. De

la sorte, la réforme du Pacte d'excellence, loin de vouloir interdire le redoublement en Belgique francophone, souhaite faire en sorte que son recours diminue de moitié d'ici 2030. Cela permettrait alors à l'enseignement francophone de rejoindre les taux connus actuellement en Flandre.

D'un point de vue collectif, les auteurs observent que les élèves issus d'un milieu socio-culturel défavorisé sont plus à la peine pour échapper aux déterminismes sociaux dans les systèmes qui pratiquent le redoublement, que dans les systèmes scolaires qui privilégient d'autres stratégies pédagogiques.

Globalement toujours, diminuer le recours au redoublement n'induit pas une baisse générale du niveau scolaire. “Les exemples sont nombreux de systèmes éducatifs où le redoublement est rare et qui atteignent un excellent niveau de performances, sans doute parce que, du fait que le redoublement ne fait pas partie des dispositifs de gestion des difficultés d'apprentissage,

d'autres dispositifs à l'efficacité pédagogique éprouvée” sont mis en œuvre.

Si l'on observe les effets du redoublement sur les élèves de manière individuelle, les auteurs constatent que, en dehors de la maternelle, “le redoublement a soit des effets négatifs [perte de confiance en soi], soit pas d'effets sur le fonctionnement psychosocial”. De même, tous les résultats convergent pour dire que faire doubler un élève accroît son risque de décrochage scolaire. Enfin, “à une exception près, tous les résultats concluent soit à une absence de bénéfice du redoublement sur les acquis scolaires à moyen terme, soit à des effets négatifs”.

### Des pistes alternatives

En définitive, les *Cahiers* rejoignent

Hugues Draelants dans le fait que l'interdiction du redoublement n'a pas à lui seul d'effet bénéfique. Néanmoins, comme “le redoublement est une fausse solution à un vrai problème”, il faut donc privilégier d'autres stratégies pédagogiques pour faire face aux difficultés scolaires d'un élève, “comme par exemple l'apprentissage coopératif ou le tutorat”, peut-on lire. Or, en Belgique francophone, “on peut craindre que le recours systémique massif au redouble-

ment fasse obstacle à la mise en place d'autres pratiques pédagogiques”, s'inquiètent les auteurs en conclusion. Car même si les usages du redoublement varient, les études récentes “ne contredisent en rien l'avis de Jimerson émis en 2004: si le redoublement était un médicament, il serait interdit, car il n'a pas fait la preuve de ses bénéfices, et s'accompagne régulièrement d'effets secondaires négatifs”.

BdO

Diminuer le recours au redoublement n'induit pas une baisse générale du niveau scolaire.